



WEBINAIRE

Restitution de l'étude de l'Odas

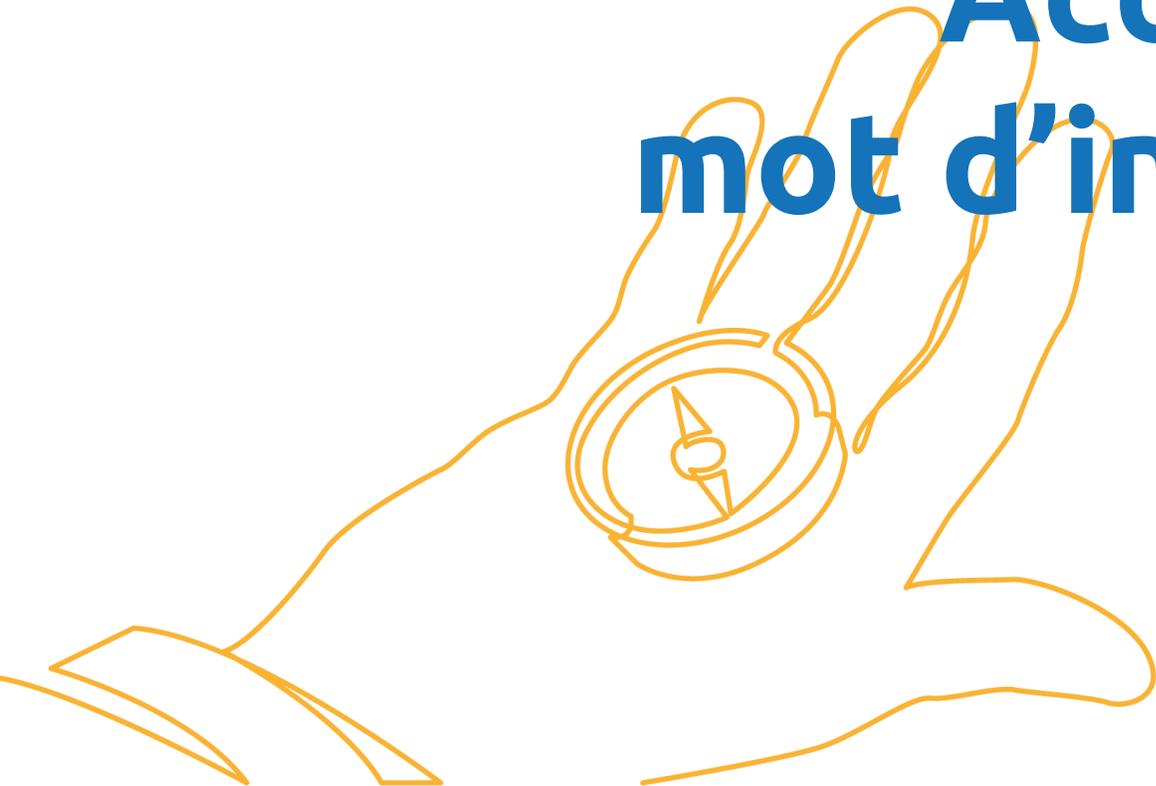
FORFAIT PARENTALITE DE LA PCH

***QUELLE PARENTALITE POUR LES
PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ?***

6 JUIN 2024



Accueil & mot d'introduction



Bénédicte AUTIER

Directrice de l'accès aux droits et des parcours à la CNSA

Didier LESUEUR

Délégué Général de l'Odas

15h30

Accueil et mot d'introduction

Bénédicte Autier, *Directrice de l'accès aux droits et des parcours à la CNSA* et **Didier Lesueur**, *Délégué général de l'Odas*.

15h45

Présentation des résultats de l'étude menée par l'Odas : "Forfait parentalité de la prestation de compensation du handicap. Quelle parentalité pour les personnes en situation de handicap ?"

Didier Lesueur, *Délégué général de l'Odas* et **Marie Salaün**, *chargée d'étude à l'Odas*.

16h30

Intervention du département du Vaucluse : retour d'expérience et réflexions en cours à la suite de l'enquête

Pascale Marboeuf, *directrice adjointe de MDPH du Vaucluse* et **Annie Lepine**, *conseillère technique à la MDPH*.

16h45

Intervention du département du Pas-de-Calais : retour d'expérience et réflexions en cours à la suite de l'enquête

Pierre Hilaire, *secrétaire général des solidarités, département du Pas-de-Calais*
Coralie Cousin, *évaluatrice /référente départementale PCH, MDPH du Pas-de-Calais* et **Aurelie Morvan**, *responsable de la cellule PCH, MDPH du Pas-de-Calais*.

17h00

Questions-réponses (questions écrites via "Q&R")

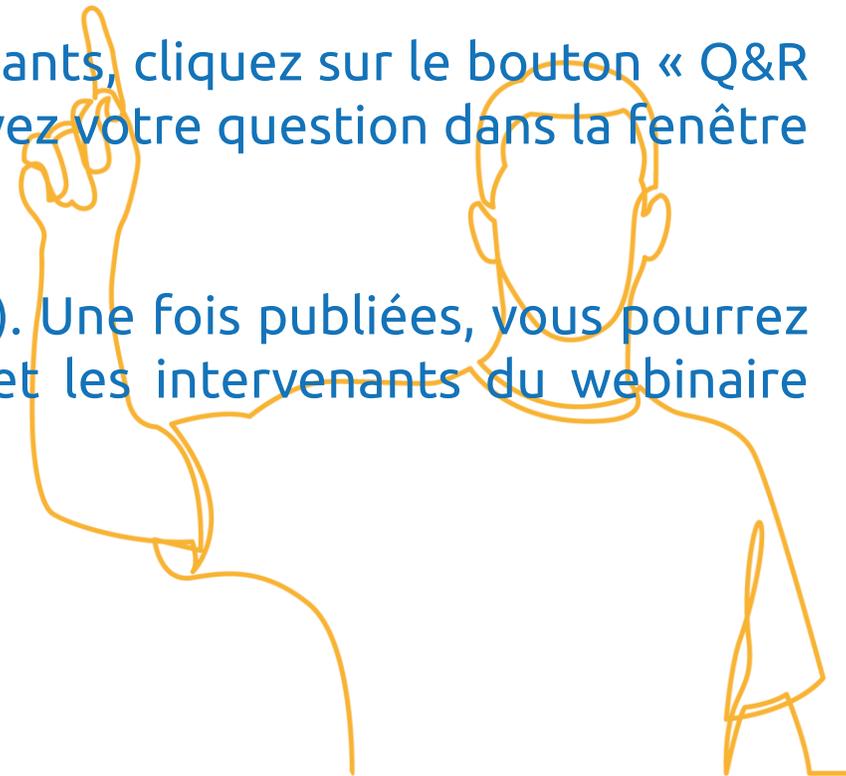
POSEZ VOS QUESTIONS AUX INTERVENANTS

Les questions du public se feront uniquement à l'écrit via l'outil de webinaire Teams.

ATTENTION : le dispositif a changé par rapport au mail de confirmation que vous avez reçu.

Une fois connecté, pour poser vos questions aux intervenants, cliquez sur le bouton « Q&R » sur la barre qui se trouve en haut de votre écran et écrivez votre question dans la fenêtre « poser une question » (sur la droite de votre écran).

Les questions seront modérées par Sabah Zighem (CNSA). Une fois publiées, vous pourrez faire remonter les questions en « likant » le message et les intervenants du webinaire pourront aussi répondre à l'écrit.



PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE MENÉE PAR L'ODAS

"Forfait parentalité de la prestation de compensation du handicap. Quelle parentalité pour les personnes en situation de handicap ?"

Didier Lesueur – Délégué général de l'Odas
Marie Salaün – Chargée d'études de l'Odas

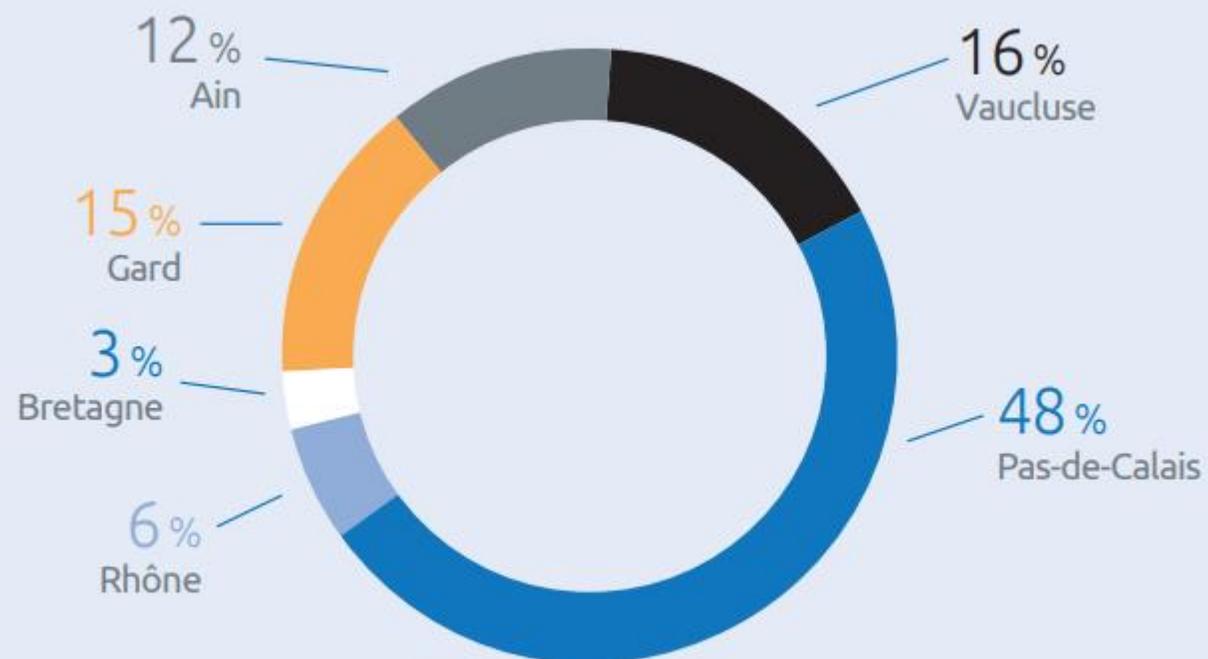
MÉTHODOLOGIE

- 67 départements ayant répondu à l'enquête
- 5 départements ayant accueilli une enquête de terrain



MÉTHODOLOGIE

Répartition territoriale des bénéficiaires répondants



Base : 101 bénéficiaires

PRÉSENTATION DE LA PRESTATION

Une prestation forfaitaire ouverte depuis le 01 janvier 2021 à tout parent éligible à la PCH dont l'enfant a moins de 7 ans

Aide humaine

Attribuée pour l'enfant le plus jeune

Éligibilité à la PCH aide humaine nécessaire

- 900€/mois de la naissance jusqu'aux 3 ans
ou 1350€/mois si monoparentalité
- 450€/mois jusqu'aux 7 ans
Ou 675€ si monoparentalité

Aide technique

Attribuée pour chaque enfant

- 1400€ à la naissance
- 1200€ aux 3 ans
- 1000€ aux 6 ans

Les deux parents peuvent bénéficier des aides dès lors qu'ils remplissent les conditions d'éligibilité

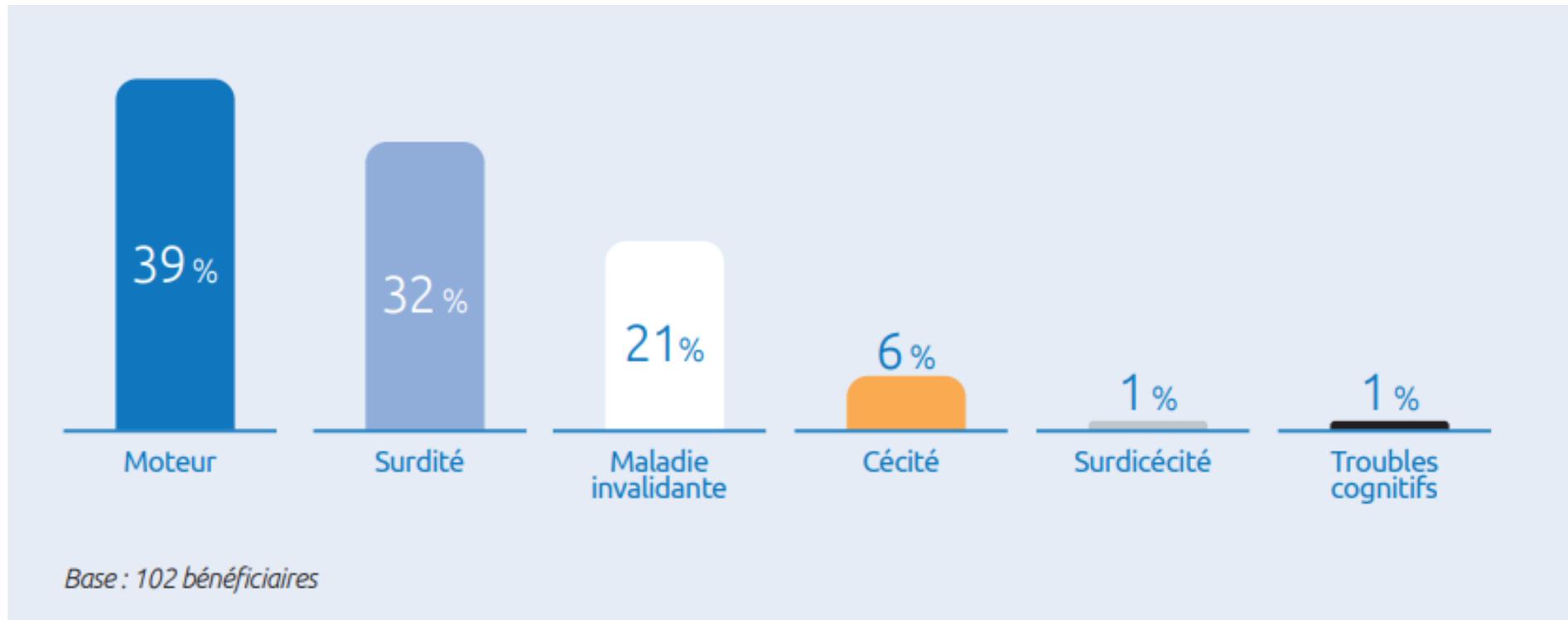
PARTIE 1

**La mise en œuvre du forfait parentalité
de la Prestation de Compensation du
Handicap**

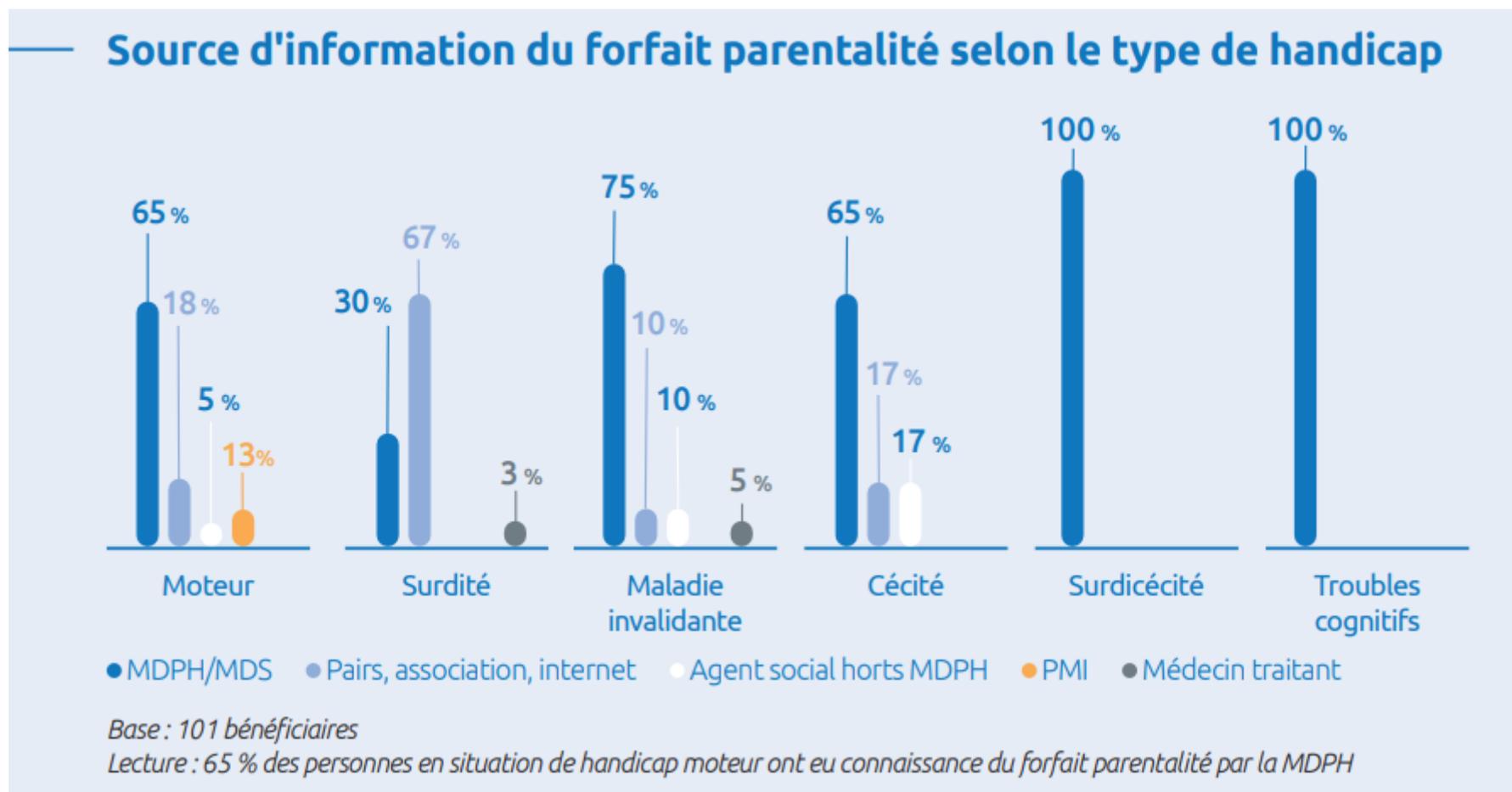


LE PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES

Environ 9 000 forfaits annuels et 5 000 bénéficiaires : environ 1,5 % de bénéficiaires de la PCH reçoivent le forfait parentalité



LE PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES



UNE MISE EN ŒUVRE DISCUTÉE

- Une appréhension difficile du nombre de personnes concernées
 - Un taux de demandes plus faible qu'attendu
- Une communication insuffisante
 - Peu d'information auprès des bénéficiaires déjà existants
 - Peu d'information transversale (PMI, secteur sanitaire...)
- Une prestation dont les acteurs se sont assez peu emparés
 - Des démarches volontaristes de certains départements sont cependant à noter

UNE PRESTATION QUI BUTE SUR LES PRINCIPES ET LES LIMITES DE LA PCH

- Une modalité forfaitaire qui interroge associations comme professionnels :
 - En contradiction avec l'évaluation et avec les plans de compensation de la PCH
- Une évolution pourrait être envisagée en s'appuyant sur une évaluation des besoins et des solutions. Néanmoins, cela nécessiterait des compétences en soutien à la parentalité et complexifierait l'accès au dispositif
- La PCH reste complexe à appréhender pour des non spécialistes et ne répond pas à toutes les situations de handicap
 - Notamment pour des professionnels accompagnant des personnes confrontées à un handicap psychique ou cognitif, faisant souvent face à des problématiques liées à la parentalité

PARTIE 2

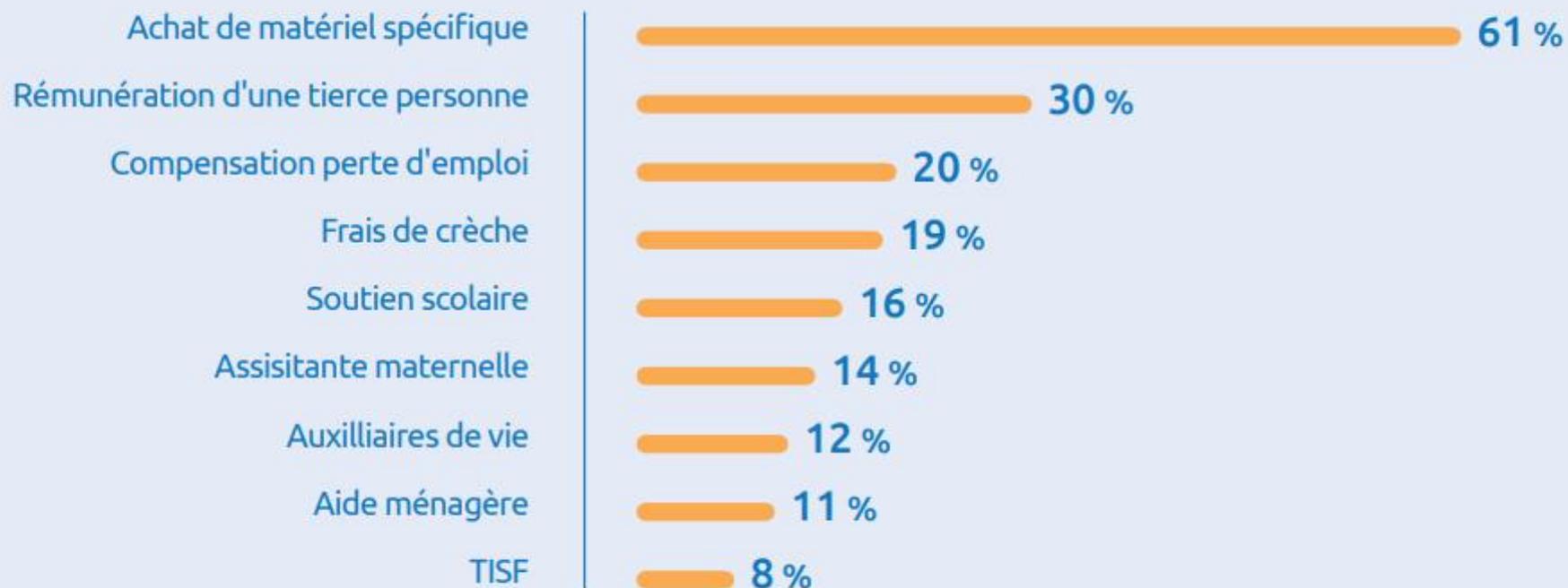
Du forfait parentalité au soutien à la parentalité des personnes en situation de handicap



LA SATISFACTION DES BÉNÉFICIAIRES

Une prestation simple et utile : un impact positif pour la famille

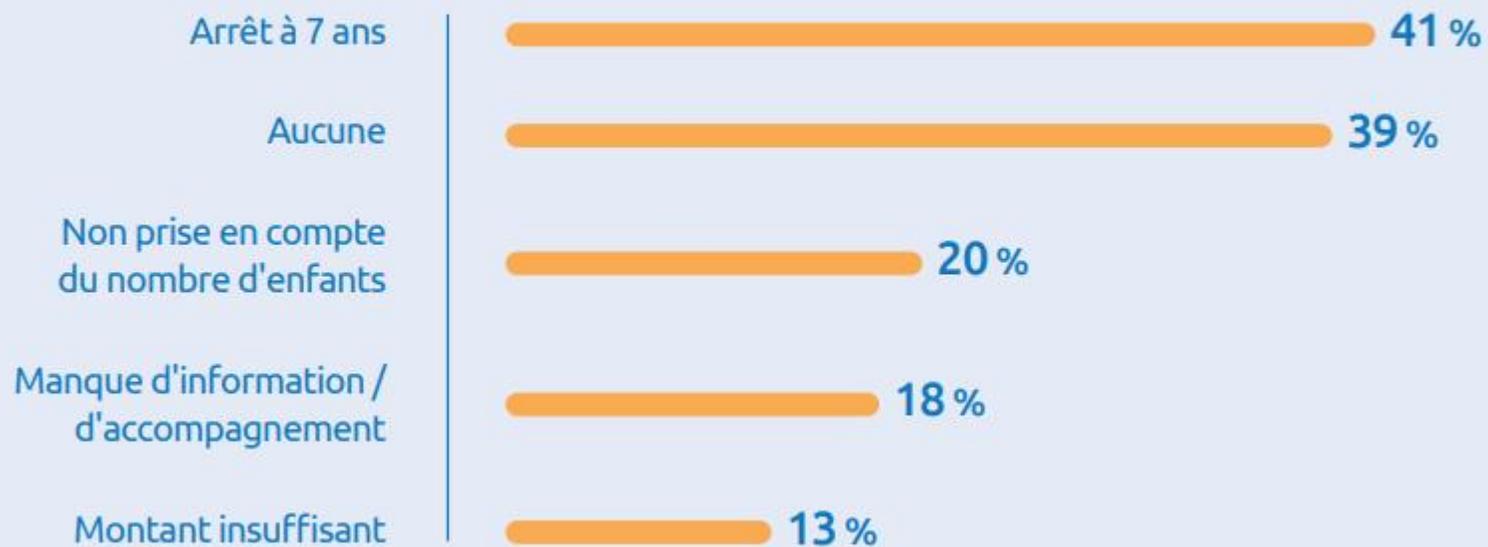
Utilisation de la prestation déclarée par les bénéficiaires



Base : 102 bénéficiaires

LA SATISFACTION DES BÉNÉFICIAIRES

— Limites citées par les bénéficiaires



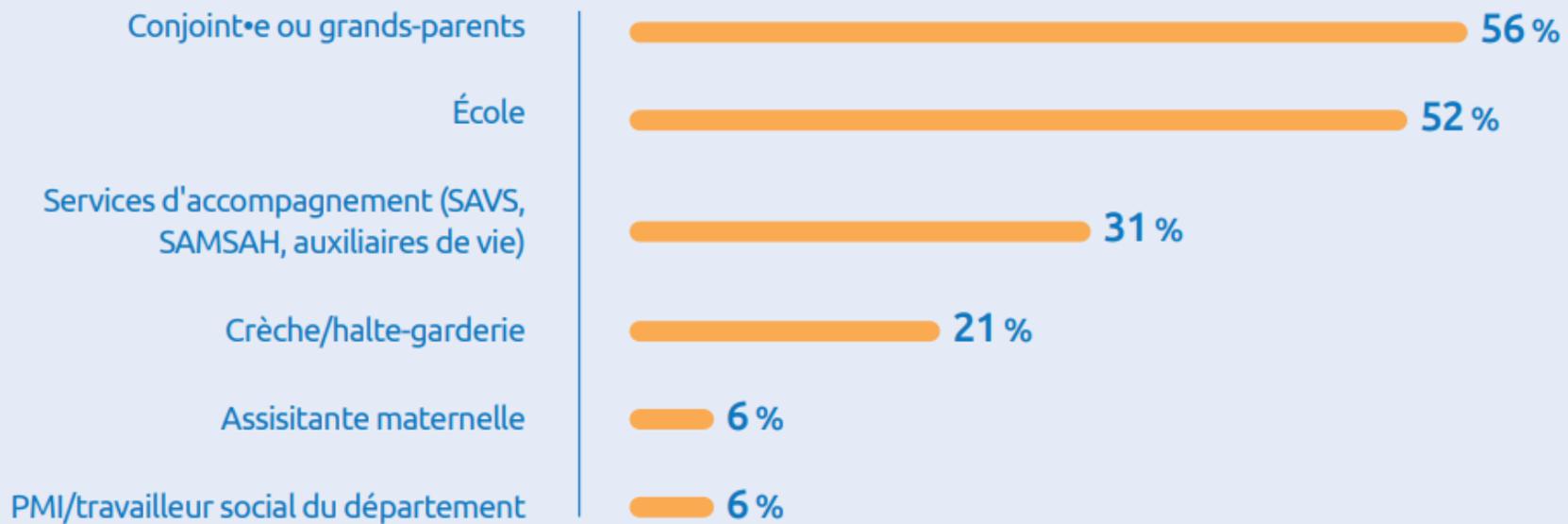
Base : 103 bénéficiaires

UNE GRANDE DIVERSITÉ DES BESOINS

- Des situations variées avec des difficultés à degrés divers et parfois cumulatives
- La réponse est financière : ne résout pas entièrement la question de l'aide humaine
 - Des services parfois difficiles à mettre en place : compétences de service qui doivent être multiples, contexte de crise du travail social, coordination des interventions qui implique charge mentale, crainte du jugement...
- La réponse éducative nécessite davantage d'accompagnement pour certains publics
 - Le rôle des SAVS et SAAP déjà présents, à étayer.
 - Des liens à faire avec tous les acteurs de la protection de l'enfance

UN ENJEU DE PRÉVENTION

Acteurs cités par les bénéficiaires qui les accompagnent dans leur parentalité



Base : 48 bénéficiaires

INTERVENTION DU DÉPARTEMENT DU VAUCLUSE

**Retour d'expérience et réflexions en
cours à la suite de l'enquête**



Pascale MARBOEUF

*Directrice adjointe,
MDPH du Vaucluse*

Annie LEPINE

*Conseillère technique,
MDPH du Vaucluse*

INTERVENTION DU DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**Retour d'expérience et réflexions en
cours à la suite de l'enquête**



Coralie COUSIN

*Evaluatrice /référente
départementale PCH, MDPH
du Pas-de-Calais*

Aurélie MORVAN

*Responsable de la cellule PCH,
MDPH du Pas-de-Calais*

Pierre HILAIRE

*Secrétaire général des solidarités,
Département du Pas-de-Calais*

CONCLUSION

Didier LESUEUR

Délégué Général de l'Odas

